

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 608G : Subvention à l'association Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France "F.A.C.E.E.F" (93 210 La Plaine Saint-Denis).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association «F.A.C.E.E.F. Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France» ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association «F.A.C.E.E.F. Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France », située 10, rue Cristino Garcia, 93210 La Plaine Saint-Denis (Tiers n° D03784 – SIMPA n° 19774 – 2011_03886) au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 657-4, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.